

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

N° 15-260923

OBJET :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de l'acquisition d'un terrain
auprès du Groupe PROMOGIM Quartier
des Solans.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMANN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La SCI Méditerranée PROMOGIM représentée par M. Alexandre MILOYAN a obtenu le 18 novembre 2014 le permis de construire n°1300514000093 portant sur la construction d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées Section CM n° 600, 601, 2134, 2135, 603, 604, 2137, 2138, 2139, 2140, 613, 2142, 2144, 2145, 2146, 1454 situées Chemin des Solans à Aubagne.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_15-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/10/2023

.../...



Délibération n° 15-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 1) :

Ce permis de construire a fait l'objet de deux modificatifs en date du 11 Juillet 2016 et du 21 Février 2022.

Dans le cadre de ce permis de construire, la SCI Méditerranée PROMOGIM représentée par M. Alexandre MILOYAN s'est engagée à céder volontairement à la Commune la parcelle cadastrée CM 2138 comprenant l'emplacement réservé numéro P/V 14 situé sur la parcelle CM n° 2138 d'une superficie de 4.415 m² ayant pour objet la réalisation d'un parking et d'un parc public.

Cette délibération propose d'acquérir à l'euro symbolique la partie de l'emplacement réservé numéro P/V14 situé chemin des Solans à Aubagne sur la parcelle CM n° 2138 d'une superficie de 4415 m², emprise réservée en vue de la réalisation d'un parking et d'un parc public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le permis d'aménager n°1300514000093 accordé le 18 novembre 2014 et ses modificatifs en date du 11 juillet 2016 et du 21 février 2022 à la SCI Méditerranée PROMOGIM représentée par M. Alexandre MILOYAN

Vu l'engagement de la SCI Méditerranée PROMOGIM représentée par M. Alexandre MILOYAN de céder volontairement à la Commune la parcelle cadastrée CM 2138 comprenant l'emplacement réservé numéro P/V 14 situé sur la parcelle CM n° 2138 d'une superficie de 4.415 m² ayant pour objet la réalisation d'un parking et d'un parc public,

CONSIDERANT que l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle Section CM 2138 comprenant l'emplacement réservé numéro P/V 14 situé sur la parcelle CM n° 2138 d'une superficie de 4415 m² permettra la réalisation d'un parking et d'un parc public,

VU l'avis de la Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER, l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la SCI Méditerranée PROMOGIM représentée par M. Alexandre MILOYAN, de la parcelle de terrain sise Chemin des Solans, figurant au cadastre sous le numéro 2138 de la Section CM, pour une surface totale de 4.415 m² ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document s'y rapportant en l'étude de Maître LUCAS, Notaire à ROQUEVAIRE.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_15-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023

.../...



Délibération n° 15-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 2) :

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur SALONE Arthur mandataire de Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_15-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023



.../...